

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

5²LO

ID: 032-213203078-20240404-D2024_026-BF

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DU GERS VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date		Nombre de Membres		Suffrages			
Séance	Convocation	En exercice	Présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
04/04/2024	22/03/2024	19	14	18	18	/	/

<u>PRÉSENTS</u>: Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS: Isabelle BRUNEL donne procuration à Marie-Christine VERDIER, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD, Philippe SENTEX à Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON.

ABSENTE: Martine DAREUX. **SECRETAIRE**: Karine BESSE

Délibération n° 2024-026

7.1 Décisions budgétaires

Objet: Affectation des résultats - Budget annexe ZAC FLEURIAN

Le Conseil Municipal de la commune de PAVIE réuni sous la présidence de M. BLAY Jean-Michel, Maire, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement - Résultat de l'exercice 2023 Budget annexe ZAC Fleurian -60 990.90 € qui est égal au compte 12 " Résultat de l'exercice " figurant au compte de gestion 60 990.90 € Report à nouveau Résultat de fonctionnement cumulé D002 0.00€ Section d'investissement Solde d'exécution Budget annexe ZAC Fleurian (avec les résultats antérieurs) 0.00 € Solde des restes à réaliser 0.00 € Excédent de financement R001: décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice 2023 de la façon suivante : 1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant 0.00 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de 2° le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la 0.00 € ligne budgétaire 002 "Excédent de fonctionnement reporté"

Pavie, le 05 avril 2024 L'adjointe aux finance

Claudine CARA